

Décret n° 2001-531 du 31 Octobre 2001

portant nomination des membres du syndic de liquidation de la minoterie, aliments de bétail, boulangeries et silos à céréales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n°020 du 9 novembre 1989 fixant la procédure de liquidation des entreprises d'Etat, des entreprises pilotes d'Etat et des entreprises dites regroupées ;

Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article unique.- Sont nommés membres du syndic de liquidation de la minoterie, aliments de bétail, boulangeries et silos à céréales, les personnes dont les nom et prénoms suivent :

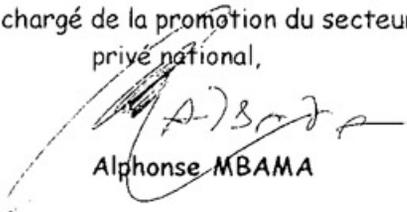
- Président : M. (Claude) MIERE
- Membres :
  - M. (Emmanuel) OKO ;
  - M. (Timothée) MOUAMBA ;
  - M. (Anicet) MOUKOKO.

Fait à Brazzaville, le 31 Octobre 2001

  
Denis SASSOU-NGUESSO. /-

Par le Président de la République,

Le ministre du développement industriel,  
chargé de la promotion du secteur  
privé national,

  
Alphonse MBAMA

Le garde des sceaux, ministre  
de la justice,

  
Jean Martin MBEMBA